



## SOMMAIRE

P.1

Édito  
Temps forts

P.2

Actualités :  
Harcèlement  
scolaire &  
cyberharcèle-  
ment

P.3

Focus sur :  
L'application  
«Ma sécurité»

P.4

Concours de  
dessin

P.5

Santé :  
Les dangers du  
monoxyde de  
carbone

P.6-7

Présentation  
de la DDT

P.8

Actions  
financées

P.9

Visites officielles  
en janvier

## ■ EDITO DU PREFET

J'ai le plaisir de vous adresser ces quelques mots, tout d'abord pour vous remercier du travail fait ensemble au cours de cette année 2022. Ensuite, pour vous souhaiter à tous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussites personnelle et professionnelle pour 2023. L'année 2022 a été riche en événements qui ont fait rayonner le département (Tour de France, Cabaret Vert...).

En 2023, les défis sont majeurs pour les services de l'État.

Le Président de la République et la Première ministre nous ont demandé toute l'attention nécessaire à la mise en œuvre concrète des priorités : la transition écologique, le plein emploi, la souveraineté et l'égalité des chances. Je sais que je peux compter sur vous pour relever ces défis.

Alain BUCQUET  
Préfet des Ardennes

## ■ TEMPS FORTS

■ 01/01/2023

Journée mondiale de la Paix

■ 22/01/2023

Nouvel-an chinois

■ 27/01/2023

Journée internationale dédiée  
à la mémoire des victimes de  
l'Holocauste

■ «Contrat Engagement Jeune» :

Entrée en vigueur des dispositions  
relatives à la revalorisation de l'al-  
location versée au titre du contrat  
d'engagement jeune

■ 06/02/2023

Championnat du monde de ski  
alpin

■ 11/02/2023

Journée européenne du 112 :  
sensibilisation du grand public  
à l'usage de ce numéro d'appel  
d'urgence utilisé dans tous les  
pays de l'Union Européenne.  
Le 112 mobile est prioritaire sur  
tous les autres appels ; il est donc  
théoriquement possible de l'ap-  
peler même lorsque le réseau est  
saturé

■ 11/02/2023

Journée de mobilisation en faveur  
du handicap «Accès aux droits  
pour tous»

■ 25/02/2023

Salon de l'agriculture

■ Vacances scolaires (zone B)  
du 11 au 27 février

■ 25/03/2023

Earth Hour, événement orga-  
nisé par WWF qui consiste à  
couper les lumières pendant  
une heure. De nombreux mo-  
numents sont ainsi plongés  
dans l'obscurité en soirée.



## ■ ACTUALITÉS : harcèlement scolaire & cyberharcèlement

Chaque année, des milliers de jeunes sont victimes de harcèlement scolaire : moqueries, humiliations, insultes ou encore coups.

Ils subissent de manière répétitive des violences verbales, psychologiques mais aussi des violences physiques. Ces gestes peuvent venir de la part d'un ou de plusieurs élèves, voire d'un adulte de l'établissement.

**Selon l'UNESCO, 1 élève sur 3 dans le monde en est victime. En 2019, en France, 700 000 élèves ont été touchés.**

A ce jour, le harcèlement scolaire est amplifié par la forte présence des réseaux sociaux et **ne s'arrête plus aux portes de l'établissement.**

Les répercussions peuvent s'étendre à une phobie, un décrochage scolaire, un isolement, des troubles du sommeil, de la dépression ou encore des pensées suicidaires.

Le Gouvernement a mis en place depuis la rentrée 2021, le **programme «pHARe»** afin de faire de la prévention concernant le harcèlement dans les écoles.

Ce programme a pour but de :

- **Mesurer** le climat scolaire et de prévenir les phénomènes de harcèlement ;
- **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnel ;
- **Intervenir** efficacement sur les différentes situations ;
- **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme ;
- **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- **Suivre** l'impact de ces actions ;
- **Mettre** à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

## ■ CHIFFRES CLÉS :

Le harcèlement est puni par la loi jusqu'à  
**10 ANS de prison ET 150 000€ d'amende**



## QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT EST VICTIME DE HARCÈLEMENT / DE CYBERHARCÈLEMENT ?

**En cas de harcèlement**, en parler à un adulte de l'établissement où se trouve votre enfant.

Le ou la directeur/trice de l'école doit procéder de la manière suivante :

- **recueillir** le témoignage de l'élève victime,
- **mener** des entretiens individuels avec les témoins, parents et victime,
- **décider** des mesures de protection pour l'enfant victime et une sanction pour l'auteur,
- **suivre** la mise en œuvre des mesures prises,
- **mener** une action de sensibilisation au harcèlement au niveau des classes concernées.

**En cas de cyberharcèlement**, signaler les contenus, les messages, les commentaires qui portent atteinte à votre enfant.

**Il est important** de ne pas répondre aux commentaires et de se déconnecter de tous ses comptes.

**En tant que parents**, veiller à recueillir et garder les preuves (captures d'écran, enregistrer les messages), effectuer un signalement auprès du fournisseur d'hébergement, demander le retrait des contenus illicites.

Vous pouvez porter plainte si cela s'avère nécessaire.

**Autre solution** : si vous hésitez à joindre l'établissement ou que vous souhaitez être accompagné dans votre démarche, vous pouvez contacter le référent harcèlement académique **en utilisant les numéros verts ci-dessous** :

**☎ 3018 : ligne d'écoute harcèlement**

Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 20h00, le samedi de 09h00 à 18h00 sauf jours fériés.

**☎ 3020 : ligne d'écoute cyberharcèlement**

Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00, ou sur l'application «3018» disponible sur Android et IOS.

### ■ APPLICATION «MA SÉCURITÉ»

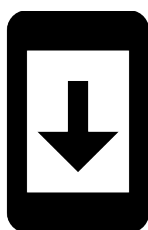
Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie dans les transports ? Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ?

L'application Ma sécurité est là pour :

- vous apporter des réponses concrètes,
- faciliter vos échanges avec la gendarmerie et la police,
- vous donner la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité autour de vous.

L'application «Ma sécurité» vous permet aussi d'accéder notamment :

- aux services de pré-plainte et de signalement en ligne,
- à l'ensemble des numéros d'urgence,
- aux actualités et notifications locales de sécurité qui vous concernent,
- à un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application,
- à des conseils de sécurité et de prévention,
- à une cartographie des points d'accueils, des commissariats et des brigades de gendarmerie autour de vous, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture.



L'application « Ma Sécurité » est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones.

**Ma sécurité**  
Application grand public

**Au plus près de vous...  
Jusque dans les transports**

En cas d'urgence, appelez le 3117 ou envoyez un SMS au 31177

## CONCOURS DE DESSIN

Dans la scolarité d'un élève, l'éducation routière est jalonnée d'étapes (à l'école, au collège, au lycée ou en CFA).

Dans le but de valoriser cet apprentissage, un concours ouvert à toutes les tranches d'âge, depuis le cycle 2 jusqu'au cycle 4, est organisé du 1er janvier au 14 avril 2023 selon ce règlement joint.

Il a pour thème «**J'assure ma sécurité sur la voie publique**».

Les participations seront collectives, par groupes classes pour le 1er degré ou par groupes d'élèves pour les autres niveaux.

**DU 1ER JANVIER AU 14 AVRIL 2023**

# CONCOURS

## "J'ASSURE MA SÉCURITÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE"

Organisé par la Préfecture des Ardennes, et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

**PRÉFET DES ARDENNES**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**ACADÉMIE DE REIMS**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE**

**Inscription au concours jusqu'au 31 janvier 2023**

**Possibilité d'envoyer vos œuvres jusqu'au 22 avril 2023 inclus**

### CYCLE 2

CP / CE1 / CE2

**Thématique :** "J'assure ma sécurité en tant que piéton"



### CYCLE 3

CM1 / CM2 / 6È

**Thématique :** "Je me protège à vélo"



### À GAGNER :

- Un lot collectif à chaque groupe lauréats ainsi qu'un lot individuel à chaque membre des groupes lauréats
- Un lot de consolation sera également remis à chacun des élèves ayant concouru

### CYCLE 4

COLLÈGE / LYCÉES / CENTRE DE FORMATION EN ALTERNANCE

**Thématique :** "L'impact des distracteurs pour ma sécurité et celle des autres usagers de la route"



**POUR PLUS D'INFORMATIONS, RETROUVEZ NOUS SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE :**  
<https://www.ardennes.gouv.fr/concours-j-assure-ma-securite-sur-la-voie-publique-a3566.html>

## ■ SANTÉ

### ■ LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE

En cette période de grand froid, voici quelques éléments pour prévenir les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

#### Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique que l'on ne peut ni voir, ni sentir. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire utilisant du gaz, à l'essence, au fioul, au charbon, au bois ou encore à l'éthanol. La plupart des intoxications ont lieu au domicile.

#### Comment réduire les risques ?

Des gestes simples contribuent à réduire les risques d'intoxication :

- faites vérifier vos installations (chaudière, cheminée, conduits d'aération, poêle...)
- aérez votre logement 10 minutes par jour, même en hiver ;
- ne bouchez aucune grille ou bouche d'aération ;
- n'utilisez pas de chauffage d'appoint en continu ;
- n'utilisez pas de groupes électrogènes dans les espaces clos.

#### Quels sont les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone ?

Maux de têtes, nausées, vomissements : si ces symptômes apparaissent, vous devez tout de suite :

- aérer les pièces en ouvrant portes et fenêtres ;
- arrêter les appareils de combustion si possible ;
- évacuer les lieux ;
- appeler les secours : le SAMU (15), les pompiers (18) ou le numéro unique d'urgence européen (112 et le 114 pour les personnes malentendantes).



#### Quelques chiffres

Dans la région Grand Est, entre le 1er octobre 2021 et le 30 avril 2022, 81 épisodes d'intoxication par le monoxyde de carbone exposant 282 personnes ont été comptabilisés.

Chaque année en France, ce sont environ 4 000 personnes qui sont victimes d'une intoxication oxycarbonée. Une centaine de personnes en décèdent.

PUBLICATION LA PLUS  DU MOIS

 187  46  207

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :  
CIRCULATION ET VAGUE DE FROID DANS LES ARDENNES

CALENDRIER À VENIR

Le jeudi 26 janvier 2023 •  
Voeux du Préfet aux personnels.

## ■ PRÉSENTATION DE LA DDT : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

La Direction Départementale des Territoires des Ardennes regroupe **120 agents**. Ils relèvent de **3 ministères** :

- le ministère de la Transition écologique, chargé des Transports,
- le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire,
- et le ministère de l'Intérieur

Elle est structurée en **5 services** sur différents thèmes : environnement, logement et urbanisme, économie agricole et du développement rural, sécurité du bâtiment durable et, enfin, transversalité et appui aux politiques publiques et expertises.

### ■ LES MISSIONS DE LA DDT

La DDT est chargée de **mettre en œuvre les politiques d'aménagement** et de **développement durable** des territoires en instruisant les autorisations dans ses domaines de compétences et en aidant les porteurs de projet, en amont, pour faciliter l'intégration de ces politiques. A ce titre, elle **assure la promotion du développement durable**, veille au développement et à l'équilibre des territoires, tant urbains que ruraux, et y participe à travers les politiques agricoles, d'urbanisme, de logement, de construction, d'environnement et de transport.

**Elle met en œuvre les politiques suivantes :**

- **L'aménagement et l'urbanisme**, avec des enjeux importants de préservation des terres agricoles, de limitation de l'étalement urbain et de renforcement de l'armature territoriale (centralités) ;
- **L'agriculture et la forêt** avec la promotion de leurs fonctions économiques, sociales et environnementales ;
- **La prévention des risques**, tout particulièrement naturels ;
- **Le logement, l'habitat et la construction**, la gestion et le contrôle des aides publiques pour la construction de logements sociaux ainsi que la rénovation urbaine des quartiers ;
- **La protection et la gestion durable des eaux**, des espaces naturels, forestiers et de leurs ressources, l'amélioration de la qualité de l'environnement.

**Elle concourt :**

- Aux politiques mises en œuvre en faveur de la préservation des milieux et de l'environnement ;
- À la connaissance des territoires, à l'établissement des stratégies et des politiques territoriales ;
- À la prévention des pollutions et des nuisances (bruit par exemple) ;
- À la mise en œuvre des règles relatives à la sécurité des bâtiments et des installations ainsi qu'à leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap ;
- À la gestion des crises ;
- À la gestion et au contrôle des aides publiques à l'agriculture et à la forêt ;
- À la politique d'éducation et de sécurité routière.

## ■ LES GRANDS SUJETS D'ACTUALITÉ DE LA DDT SONT :

- La préparation de la gestion des aides de la politique agricole commune (2023-2027),
- La planification de l'urbanisme intercommunal avec les deux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) du département et les cinq plans locaux d'urbanisme (PLU) en cours,
- L'accompagnement de la mutation des friches industrielles,
- La mise en place et le suivi des plans de protection des risques naturels,
- Le suivi des enjeux transversaux des domaines de l'eau et de la biodiversité.

La DDT se prépare à une intégration plus globale des enjeux de la planification écologique et du développement territorial.

## ■ QUELQUES PHOTOGRAPHIES :



## ■ ACTIONS FINANCÉES

L'association Maison de la Thiérache est porteuse de la France Services de Liart. Elle a bénéficié d'un soutien France Relance en 2022 au titre de l'appel à projets « **Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté** ».



Ce soutien a permis d'élargir un projet existant de livraison de colis alimentaires hebdomadaires sur la Communauté de Communes Ardennes Thiérache, à la mise en place d'ateliers de cuisine et d'ateliers de fabrication de produits d'hygiène et d'entretien en décentralisé, visant l'autonomisation des personnes rencontrées et créant des dynamiques locales. L'achat d'un food truck permet également de se rendre auprès des personnes qui ne peuvent pas se déplacer et de créer du lien avec les habitants isolés. Montant de cette subvention de l'État : **223 960 €**

Cette aide a aussi permis l'aménagement et l'animation de 4 lieux « **Jeunes** » sur la Communauté de Communes Ardennes Thiérache afin de favoriser leur accès aux droits et leur insertion sociale et professionnelle.

Ces 4 espaces de rencontre permettent de proposer aux jeunes en situation de grande précarité et/ou jeunes décrocheurs scolaires des offres combinées (mise à disposition d'outils et accompagnement à la prise en main) favorisant la lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et le décrochage scolaire au plus près de chez eux. La création de ces lieux d'accueil équipés, animés et disséminés sur le territoire, permet de lever les freins liés à la mobilité et d'avoir des espaces de rencontre en proximité des jeunes.

Montant de cette subvention : **120 000 €**



Le 30 septembre dernier, Mme Baghioni, Sous-préfète de Vouziers a inauguré les nouveaux locaux du centre social Familles Jeunes Éducation Projets Citoyens et Solidaires (FJEPCS) La Passerelle à Vouziers. Ces nouveaux locaux donnent les moyens au FJEPCS d'exercer dans les meilleures conditions son rôle d'insertion, d'écoute et d'accompagnement de proximité. Les bénévoles et salariés, disposent maintenant de locaux à la hauteur de leur mission. Par ce soutien financier de **416 352 €**, c'est aussi la réaffirmation de la volonté de l'État de placer les politiques de solidarité (lutte contre l'exclusion et la pauvreté, inclusion sociale et insertion, hébergement et accès au logement, autonomie des personnes handicapées) au cœur des politiques publiques.





## ■ ZOOM SUR LES VISITES OFFICIELLES DE JANVIER 2023

Le début de l'année 2023 a démarré sur les chapeaux de roues pour le Bureau de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État et Mme KULIS, nouvellement arrivée sur le poste de Directrice de Cabinet, avec l'organisation de deux visites officielles à 5 jours d'intervalle.

En commençant par la visite de **M.Le Maire**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et **M.Lescure**, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'Industrie. Ceux-ci se sont rendus au sein de l'entreprise **Hanon Systems** le 6 janvier où s'est tenue une table ronde avec les acteurs du monde économique et les élus.

Cette matinée a permis d'échanger sur les transitions à venir et leurs enjeux RH, notamment en matière de formation. Le savoir-faire ardennais a également été mis en avant.



Le 11 janvier, c'est au tour de **M.GUILLY**, Haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises de venir dans les Ardennes.

Il a visité en 1er lieu l'**entreprise API**, structure d'insertion par l'activité économique, 4e entreprise adaptée dans le département.

M.Laurant, directeur général d'API a présenté les activités de cette structure (dont la fabrication de masques 100% français). S'en est suivi un moment d'échanges sur les différents outils mis à disposition par France Travail.

L'après-midi, le Haut-commissaire a participé au lancement officiel du club «**Les entreprises s'engagent**» avec des

témoignages de dirigeants

engagés et une remise de trophées à 3 entreprises mentor.

- Un focus a été fait sur l'action «Coup de pouce» (dispositif de parrainage de demandeurs d'emploi par les entreprises),
- La contribution du club à la concertation **France Travail** a également été valorisée.

